

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération CA n° 202402-05

NOTE APPROBATION DE LA CHARTE DU DOCTORAT ET DE LA CONVENTION DE FORMATION DANS LE CADRE DE LA DELIVRANCE CONJOINTE DU DOCTORAT

Dans le cadre de la délivrance conjointe du doctorat avec les établissements co-accrédités entrée en vigueur au 1er septembre 2023, la ComUE Normandie Université est accréditée pour cinq ans, en délivrance conjointe avec les universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et de Rouen Normandie, de l'ENSICAEN, de l'INSA Rouen Normandie et de l'ENSA Normandie, à délivrer le diplôme de doctorat dans le cadre des huit écoles doctorales normandes. Le changement de régime d'accréditation de la délivrance du diplôme de doctorat, ainsi que les modifications de l'arrêté formation doctorale du 25 mai 2026 ont nécessité une mise à jour des documents réglementaires que sont la charte du doctorat et la convention de formation. Le Collège des Ecoles Doctorales normandes a proposé de nouveaux documents communs en Normandie en concertation avec les établissements d'inscriptions.

Résultats des votes – Nombre d'électeurs : 38 – Nombre de votants : 34
Pour : 33 voix
Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil d'Administration approuve la charte du doctorat et la convention de formation dans le cadre de la délivrance conjointe du doctorat

Adoptée en Conseil d'Administration le 26 février 2024,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

